

# vingt Plaine Lagny

REUNION MENSUELLE DU 7 Avril 2025 - 19H – 22H

44 rue des Maraîchers

- **Présents** : Annick BERBATI, M. BOUHOURS, Mira BRAUN, Martine BUNEL, Paul CALORI, Joëlle DEJONKERE, Stéphane DOREMUS, Sheila FIKRI, Antonine GOUMINE, Joël GUILLAMOT, Aïssata KOUYATÉ, Marie-Pierre MASSÉ, Franck MOUSSEAU, Camille NADO, Thomas PILATTE, Laurence PRAT, Aïssetu SOUMARE, Diêp-Phuong VASSEUX.
- **Absences excusées** :
- **Pôle Démocratie Locale** : Lucas MOYÉ
- **Élu invité** : Maxime SAUVAGE 1<sup>er</sup> adjoint au Maire

1. **Tour de table de présentation** - Cf. Liste des personnes présentes

2. **Échanges avec Maxime SAUVAGE** - 1<sup>er</sup> adjoint au Maire

Il est rappelé que depuis des années, le Conseil de Quartier fait remonter toujours les mêmes préoccupations sur la propreté, la sécurité, les nuisances nocturnes, les relations avec certains commerçants : le constat des habitants.tes est que rien ne s'améliore et la tendance est à l'aggravation.

- Les nuisances du terrain de sports rue de la Plaine qui pourrissent la vie des riverains et mettent en péril leur santé physique et mentale :

Historique :

1. en 2023, Madame Sylvie Labreuil, alors cheffe de la police municipale du 20e, avait évoqué lors du Conseil de Quartier Plaine-Lagny du 03 juillet, en présence de Madame Jardin, adjointe à la sécurité, la possibilité d'un maître-chien la nuit sur le stade, lors des mois d'été.
2. en 2024, lors du Conseil de Quartier Plaine-Lagny du 07 octobre, la situation n'ayant pas évolué, Madame Jardin a cette fois-ci évoqué un audit de sécurité du stade : **nous souhaitons savoir où en est cet audit ? A-t-il été réalisé ? Qu'ont donné les résultats de cet audit ? Les habitants pourraient-ils être tenus au courant de l'avancée de cet audit ?**
3. lors de la marche exploratoire du 13 décembre 2024, Monsieur le Maire a acté que les barrières du stade ne seraient pas rehaussées pour des raisons financières. **Notre seconde question est donc : dès lors que les barrières ne sont pas rehaussées, qu'est-il proposé et que comptez-vous mettre en œuvre afin que des personnes ne pénètrent pas sur le stade à 06h45, 22h ou 23h ?**

Trois autres questions :

1. Comment se fait-il qu'on laisse le droit à des individus, qui n'ont pas le droit d'être sur ce stade municipal en dehors de ses horaires d'ouverture, de nuire à la vie des habitants qui eux, sont en droit de vivre chez eux en paix et en toute tranquillité ? Il est étonnant de constater que les habitants sont laissés sans répit depuis maintenant plusieurs années, en toute connaissance de cause, quand la

source du problème, elle, n'est pas légale (ce stade municipal est fermé en dehors de ses heures d'ouverture). Pourquoi eux et pas nous ?

2. Comment se fait-il que ce soit à nous, habitants, de descendre plusieurs fois par soir et par semaine, afin de négocier auprès des joueurs de basket leur départ ? Que risque-t-il de se passer à terme ? A qui reviendra la responsabilité éventuelle si un dérapage venait à se produire puisque nous devons agir seuls et nous-mêmes étant donné que nous sommes laissés à l'abandon faute de volonté de prise en compte ?
3. Comment se fait-il qu'un agent de la fonction publique, en l'occurrence le gardien, faillisse à ses missions de service public, sous nos yeux, et n'effectue pas le travail pour lequel il est rémunéré par l'argent public des contribuables en n'évacuant jamais le stade, chaque soir ? S'il n'en n'est pas capable, peut-être la police municipale pourrait-elle être présente à l'horaire de fermeture, quotidiennement, afin de l'épauler dans la réalisation de cette mission ? (et repasser quelques heures plus tard lors d'une ronde). Comment les joueurs de baskets peuvent-ils sinon comprendre que leur présence en dehors des heures d'ouverture rend notre vie invivable ? A-t-on déjà vu un bibliothécaire enfermer les lecteurs dans une bibliothèque municipale ou un gardien de piscine fermer la piscine municipale en laissant les nageurs à l'intérieur ?

Deux éléments :

1. Nous souffrons de cette situation depuis 2022 maintenant. Les différents courriers et mails envoyés en mairie ne peuvent pas vous tenir ignorants de cette situation pour laquelle vous n'avez jamais agi et n'agissez pas, alors que d'une part vous en êtes informés et que d'autre part, s'agissant d'un trouble sonore au voisinage sur une installation municipale, il revient juridiquement à la municipalité de faire cesser ce trouble selon les différents textes de lois.
2. S'agissant d'un terrain municipal et sachant que Monsieur le Maire ne souhaite pas en rendre l'accès totalement infranchissable, quelles solutions nous reste-t-il afin de vivre une vie paisible, tranquille, sereine et apaisée, dès lors que le maire lui-même ne souhaite pas rendre ce terrain infranchissable ?

Nous comprenons que le stade ne peut être rendu hermétique entièrement, mais nous demandons :

1. Que le gardien évacue le stade de manière systématique et quotidienne lors de sa fermeture ou qu'il soit accompagné par la police municipale dans cette mission s'il n'en est pas capable.
2. Que les barrières situées au point d'entrée du petit portail face au 21 rue de la plaine et les barrières côté entrée principale rue de Lagny soient rehaussées. Financièrement, ce coût est moindre et assure déjà un minimum d'étanchéité.

Tout cela n'a que trop duré. Nous attendons des réponses à nos questions et nous attendons désormais des actes qui répondent à notre demande : un stade vide en dehors de ses horaires d'ouverture.

M. SAUVAGE répond qu'il compatit de cette situation, qui est vécue par l'équipe municipale comme un gros échec, car le délai des réponses est beaucoup trop long et laisse à penser à un abandon, ce qui n'est pas le cas ; et adresse ses sincères excuses aux riverains. Un plan d'actions est en cours, et des réunions sont prévues avec la Direction de la police Municipale et de la Prévention et la Direction de la Voirie et des Déplacements pour étudier les différentes solutions pour tenter de neutraliser les intrusions après les heures de fermeture du terrain de sports (déplacement horodateurs, borne de dépôt de vêtements, etc). M. SAUVAGE se dit confiant d'une meilleure situation dans les prochains mois, et propose de refaire un point en septembre/octobre devant le Conseil de Quartier. M. SAUVAGE indique également qu'à l'occasion de la création d'un nouveau terrain de sports Angélique DUCHEMIN ([Le nouveau Centre sportif Angélique Duchemin - Mairie du 20<sup>e</sup>](#)) il a été pris en compte les erreurs du passé (hauteur des grilles, matériaux, etc...)

M. SAUVAGE annonce la création d'un Référent de Quartier qui sera issue de la DPMP, aura pour mission de mieux connaître la vie du quartier, d'être à l'écoute des riverains, commerçants et usagers, et d'instaurer une relation de confiance avec eux dans une logique d'hyper-proximité et exercera donc les missions suivantes :

- **la prévention**, le dialogue et la médiation : au plus proche des jeunes et personnes vulnérables.
- **la sécurisation** : en assurant une présence visible et rassurante dans l'espace public
- **la sanction** : en poursuivant la lutte contre toutes les incivilités (jets de mégots, épanchements, dépôts sauvages, nuisances sonores, sécurité routière, stationnement sauvage).

Les Habitants.tes font part de leur ressenti d'inaction de la PM, la quasi absence de sanctions contre les incivilités, et craignent que ce dispositif de référent soit une couche supplémentaire dans l'organisation administrative.

Les Habitants.tes alertent sur la dégradation de la sécurité (augmentation des cambriolages, des agressions physiques, des vols à l'arraché...)

M. SAUVAGE entend les ressentis, mais affirme que le quartier n'est pas délaissé, que le quartier bénéficie de la répartition équitable des ressources au même titre que les autres quartiers. Mais c'est un fait le Sud du 20<sup>ème</sup> est actuellement ciblé par les gangs, et c'est un phénomène cyclique.

Il est demandé une nouvelle fois la pose d'une caméra de surveillance à l'angle des rues du Volga et des Maraîchers : la réponse est que la décision de la pose de ces caméras est prise par le Préfet de Police sur demande du Commissaire. Le Maire ne peut qu'appuyer une demande, mais n'est pas décisionnaire.

Concernant la propreté, il y a des échanges fréquents avec M. BUSSY Adjoint en charge de la propreté, et c'est la responsabilité de la Mairie. M. SAUVAGE indique qu'il n'est pas facile de sanctionner les commerçants indécents, car il faut un flagrant délit. Par ailleurs, désormais les agents ont mission d'alerter par DansMaRue les dépôts sauvages d'encombrants et autres...

Les Habitants.tes s'étonnent du comportement de certains agents qui passent du temps à autre chose qu'à remplir leur mission d'Agent de Propreté, et d'une forme de déni de la Directrice de la DPE.

Pour mémoire, il est important de d'utiliser les outils mis à disposition des citoyens.nes. comme l'application DansMaRue, l'appel 3975 (notamment pour la Police Municipale), [ecoute20@interieur.gouv.fr](mailto:ecoute20@interieur.gouv.fr) (les signalements à la police Nationale), et de le faire de manière répétitive.

Pour conclure, M. SAUVAGE exprime que des progrès sont encore à faire, que les préoccupations évoquées sont entendues, qu'il conviendra de renforcer les actions contre les incivilités avec les multiples acteurs qui sont sur le terrain, sans perdre de vue que l'équipe municipale ne peut pas se substituer aux politiques publiques nationales.

### **3. Association KIF KIF – VIVRE ENSEMBLE**

KIF KIF présente le bilan de leurs actions en 2024 avec le déploiement des affiches, particulièrement chez les bailleurs sociaux.

En 2025, de nouvelles actions porte à porte seront engagées pour faire connaître les associations du quartier qui organisent des événements ouverts à tous, et accroître l'inclusion de tous les habitants.tes sans discrimination, par une meilleure appropriation.

L'objectif reste de tisser du lien social, sortir les gens de leur solitude, réaliser une mixité culturelle et sociale, et l'Association souhaite que le partenariat et le soutien financier de 1.500€ du Conseil de Quartier soient renouvelés.

Les Habitants.tes s'étonnent qu'à l'ère des réseaux sociaux, il faille passer par des affiches.

Il est répondu que malheureusement il y a des habitants.tes qui n'ont pas accès à ces réseaux et qui méconnaissent toutes les associations de quartiers.

Par ailleurs d'autres se posent la question sur la légalité du porte à porte : les actions de porte à porte engagées le sont après autorisation des bailleurs, les gardiens en sont informés. L'action est limitée aux bailleurs sociaux.

Le Conseil de Quartier fait le constat que malheureusement il n'y a eu quasiment aucun évènement organisé présent sur les affiches sauf la fête de quartier et Noël de Toutes les Couleurs (évènement inter-quartier) et la communication de la Bibliothèque A. DJEBAR : l'organisation KIFKIF n'est pas mise en cause, c'est l'absence de communication des associations locales.

Après délibération et arbitrage, le Conseil de Quartier a voté contre la demande de participation financière de 1.500€.

#### **4. FESTIVAL DES ESSENTIELS**

Le Festival des Essentiels suscite la rencontre, autour de la culture et des arts, pour des publics qui ne sont pas partis en vacances. Familial, mixte, multiculturel et gratuit, il inclut chacun.e et emmène à la découverte d'horizons inattendus, de pratiques insolites, il ouvre de grandes fenêtres sur les mondes artistiques. Entièrement gratuit pour les publics, il rémunère les acteurs professionnels du spectacle vivant, contribuant ainsi à la diffusion d'œuvres originales, souvent des créations de l'année ou en début de diffusion.

Festival pluridisciplinaire et familial itinérant, suscitant les rencontres entre habitants et artistes, le Festival des Essentiels propose gratuitement sur une journée plusieurs spectacles professionnels et initiations artistiques, une exposition, des propositions sportives, aux publics de tous âges venus au Jardin de la Gare de Charonne, grâce à un travail de communication très ciblé dans le quartier.

Théâtre, danse, musique, photographie, chant lyrique, sensibilisation écologique, mixités, les spectacles et les thèmes sont choisis pour la qualité artistique et leur capacité à susciter la rencontre autour des œuvres et des pratiques.

Public Visé : Destinés à tous les publics, le Festival des Essentiels touche un public essentiellement familial, de toutes générations, de toutes cultures et de tous genres avec une attention particulière à la mixité des spectateurs et spectatrices ainsi que dans l'équipe organisatrice et les artistes invités.

En 2024, 250 spectateurs étaient présents le 14/08/2024 ([Retrospective 2024 – Le Festival des Essentiels](#))

La date au Jardin de la Gare de Charonne sera incluse dans la période du 2 au 10 août 2025

BUDGET GLOBAL de la Journée : 15000€

AUTRES FINANCEMENTS : Culture Mairie 20e (3000€) + DAC Paris (3000€) + Paris- Habitat / Rivp /Politique de la Ville / CAF : 7000€

Le Conseil de Quartier PLAINE LAGNY est sollicité pour financer une prestation de 1.200€ (1.000€ pour l'achat d'une prestation de spectacle et 200€ de Participation au financement d'action culturelle)

Le Festival des Essentiels est preneur de ressources d'animation du quartier : un Habitant propose de voir avec son club de TAEKWONDO la possibilité de faire une activité découverte de ce sport.

Le Conseil de Quartier après délibération et arbitrage avec d'autres porteurs de projet nettement moins dotés financièrement a voté contre la demande de participation financière (sachant que seul le montant de 1.000€ pouvait être pris en considération), mais soutient la philosophie de ce festival qui rassemble de nombreux spectateurs qui pour la plupart ne partent pas en vacances.

## 5. Projet CONCOURS PHOTOS

Le sujet : Il est organisé depuis 2 ans un concours photo sur le quartier Réunion/P-Lachaise.

Le CQ Réunion/Père Lachaise a demandé à Laurence PRAT, en tant que photographe professionnelle et parce qu'elle a porté et organisé pendant 3 ans [la Galerie d'Artistes Ouverte sur la place de la Réunion](#), d'aider à soutenir et relancer le concours.

Un projet comme celui-ci pourrait se tenir une fois par an et réunir nos quartiers autour de la photographie, sur le sujet de nos quartiers.

Chaque quartier peut constituer son propre jury pour sélectionner au final 15 photos qui feront l'objet de tirages 40x60 cm à exposer.

L'année dernière, le CQ Réunion a réceptionné une centaine de photographies et en a sélectionné 15, les tirages ont été exposés sur la place de la Réunion. Plaine-Lagny pourrait exposer ses 15 photos, ainsi de suite pour St-Blaise... avec un pot public sympa pour faire une petite inauguration et se rencontrer. C'est à la fois ensemble, mais chaque quartier peut choisir un thème spécifique. Rien n'empêchera ensuite d'exposer toutes les photos ensembles, réunissant tous les quartiers.

Une équipe de 3 personnes rédigera les prérequis techniques, l'organisation, le déroulé, les dates et le coût des tirages.

Mais il reste un préalable sur les possibilités de financement pour le tirage et l'affichage sans passer par la procédure des appels de marché.

Le Budget prévisionnel est de l'ordre de 2.000€

Il est également suggéré d'éditer des cartes postales des photos.

Le Conseil de Quartier soutient ce projet qui peut fédérer les habitants.tes et les associations et les structures du quartier, et reste dans l'attente de la réponse de la Mairie sur le financement.

## 6. Fête de quartier La Tour du Pin – 21 JUIN 2025

Lors de la dernière réunion de coordination, il a été rappelé que c'est STRATAJ'EM qui met en œuvre l'organisation en lien avec les souhaits exprimés par les jeunes (la Cabane Davout). Il a été acté qu'il n'y aurait pas de scène et que l'heure de fin est prévue pour 18h30-19h. La Mairie a alerté sur la disponibilité du matériel en ce jour de la fête de la Musique.

Pour l'Association Aïba, dont le Conseil de Quartier Plaine-Lagny soutient le projet, cela ne pose pas de problème.

Un second projet pour cette fête de quartier est présenté après validation lors de la réunion de coordination : L'artiste graphiste KASHINK propose :

- "un stand **expression personnelle** : sur deux panneaux de contreplaqué enduits (deux fois 250x150cm) attachés à la clôture du Jardin du Parc (colliers de serrage), KASHINK dessine des formes typiques de son style, que le public est invité à remplir lui-même et s'aidant de bombes (pour les plus âgés), pinceaux et peinture ou feutres.
- À côté, sur un 3e panneau, elle **réalise en direct une œuvre personnelle** en public, avec ses bombes aérosol : possibilité de la photographier, filmer pendant tout le processus ;
- Sur une table, mini-stand "**masques**" : 75 masques du commerce type "loup" sont proposés aux enfants, à gratter pour révéler les couleurs en dessous ; et accessoires autocollants à coller dessus, types gommettes et brillants ;
- En fin d'après-midi, **animation musicale** où KASHINK diffuse sa musique sur enceinte depuis son ordinateur et invite les visiteurs prendre le micro pour improviser et utiliser un instrument digital qui

produit des mélodies par le contact des mains (Playtronica, TouchMe) ; intervention d'une guest surprise -rappeur-se-;

- **Durée** de 2h30, de 16h30 à 19h, la partie musicale durant environ 30 minutes.
- L'ensemble est **encadré** par 2 personnes supplémentaires du côté de KASHINK, et possiblement par un ou des membres de Cabane Davout si nécessaire.
- (Besoin en matériel, liste soumise à Cabane Davout et Alice Routhier : 3 tables pour poser le matériel ; 6 chaises pour les organisateurs ; 1 barnum en cas de pluie ; 1 enceinte et 1 alimentation électrique pour la partie musique.)
- Si validé, l'évènement sera annoncé sur le **dépliant** de l'évènement "balade vidéo" autour des œuvres de KASHINK dans le bas 20e, diffusé dès fin mai.

Le budget global serait de 1.500€, financé par le Conseil de Quartier.

Ce projet a le soutien du Conseil de Quartier et permettrait l'inclusion des adolescents.tes.

L'attention est attirée sur l'absence de scène, donc problématique de l'absence de son amplifié : L'artiste a-t-elle une solution pour son animation musicale ?

Il reste que le devis présenté suscite des interrogations, notamment sur la réalisation « en direct » d'une œuvre personnelle : quelle est le devenir de cette œuvre ? est-ce la Mairie qui devient propriétaire ? La Mairie peut-elle financer via le Conseil de Quartier cette réalisation ?

Il est demandé de revoir l'écriture du devis en lien avec la Mairie pour valider tous les points.

## 7. BOIS DE CHARONNE

Après 15 jours de calme,

-18-19 mars 2025, 23h30 et comme prévu les 2 personnes qui ont installé leur tente dans la prairie hier soir sont bien revenus ce soir. Ne sont plus revenus.

-21 mars, 20h45, dans la prairie, notre groupe de jeunes, toujours le même était de retour mais cette fois-ci le volume musical a été bien plus élevé que d'habitude et ce jusqu'à 23h00.

- Intrusion pendant la nuit une personne a dû dormir car présence de couvertures, la situation ne semble pas s'être reproduite.

- 23 mars, 2 tentes se sont installées côté cours de Vincennes sur le quai de la PC : la Maire travaille pour chercher une solution. Si leur comportement ne trouble pas le voisinage, l'inquiétude est la multiplication du phénomène.

La grille sur la PC côté cours de Vincennes a été vandalisée (découpage d'un morceau, permettant le passage de promeneurs avec leur chien) : la Mairie a fait poser une clôture provisoire. Il a été à nouveau signalé à la Mairie, la possibilité de contourner la grille côté Ouest et de passer par-dessus le garde-corps, et demandé la pose de demi-lunes au bout de la grille comme du côté rue du Volga, ou de surélever le garde-corps sur 5 ou 6m de longueur. Les chiens sont nombreux à se promener.

A noter que la grille sur la PC au niveau de l'avenue de St Mandé (Paris 12<sup>ème</sup>) a été également découpée.

La cellule écoute20 fait un point de situation mensuellement avec les riverains « référents ».

La réunion prévue avec les riverains en Avril est reportée en Mai du fait des agendas respectifs.

## 8. COMMISSION SECURITE ET PROPRETE

La DPE qui n'est pas en charge de la verbalisation des commerces ni des contrôles d'hygiène - est en lien constant avec les collègues de la police municipale pour signaler les dépôts sauvages et une surveillance renforcée a été mise en place par leurs soins.

Suite au Conseil de Quartier du 3 mars 2025, les responsables Propreté de secteur ont pris contact avec plusieurs commerçants afin de les sensibiliser et des enquêtes sont prévues pour vérifier si leur dotation en bacs est bien adaptée.

Le panneau de sensibilisation sur les dépôts sauvages a été installé le 20 mars. Et même si ce n'est pas une solution miraculeuse, il faut lui laisser le temps de faire effet.

La pose du panneau rappelant l'interdiction de dépôts sauvage ne fait aucun effet sur les commerçants indécents de la rue d'Avron, cette partie du quartier est toujours aussi sale, et parfois avec un trottoir dangereux avec l'huile de friture qui coule sur le sol.

Les Habitants.tes demandent simplement un quartier propre avec un service de nettoyage compétent, avec des commerçants qui respectent les règles comme nous, et de façon pérenne.

Au niveau Sécurité, il y a toujours des cambriolages depuis septembre à ce jour dans notre quartier rue des maraichers rue des grands champs rue Lagny et malgré les signalements et le soutien de écoute20 .

Nous avons appris avec effroi que pendant notre réunion mensuelle une personne s'est fait tabassée par 4 personnes au 44 rue des maraichers, ils ont volé son sac à dos. Les pompiers sont intervenus pour emmener la victime aux urgences hospitalières pour soigner ses blessures.

## **9. POLE DEMOCRATIE LOCALE - FINANCEMENT**

28 avril 2025 – 18h30 Lundi – 18 rue Ramus – 75020

Réunion : **Budget investissement dédié aux conseils de quartier**, (nature des budgets, liste fournisseurs, mode d'emploi, budget mutualisé avec plusieurs conseils de quartier).

## **10. INVITATION DES POLITIQUES AUX PROCHAINS CONSEILS DE QUARTIER PLAINE-LAGNY**

Invitations gérées par le chargé du Pôle Démocratie Locale : Madame Karine EKON adjointe en charge des Commerces et/ou le ou la Référent(e) de quartier

- 5 mai 2025, députée de la 8<sup>e</sup> circonscription Éva SAS (sous réserves)

## **11. PROCHAINE REUNION MENSUELLE**

**Lundi 5 mai 2025 - 19h** - 44 rue des Maraichers